## **VOTRE FILIALE EN LIGNE**

## Médias sociaux – La politique

Dans le cadre de cette politique, toute référence au terme « marques enregistrées » comprend le mot « Légion », le logo de la Légion, l'insigne de la Légion et celui de l'Auxiliaire féminin. Les demandes concernant l'utilisation de la marque enregistrée du symbole du Coquelicot doivent être adressées au Comité Coquelicot et Souvenir à <u>fchute@legion.ca</u>.

Dans le cadre de cette politique, toute reference au terme « médias sociaux » comprend Facebook, Twitter, les blogues, et tout autre média similaire dans l'avenir.

## La politique

Les filiales de la Légion, ses zones, districts et directions ainsi que les groupes de l'Auxiliaire peuvent utiliser les marques enregistrées de la Légion dans les médias sociaux, à l'exception de la marque enregistrée du symbole du Coquelicot, pourvu que les conditions suivantes soient respectées :

- Le nom ou le numéro de l'organisme doit être clairement visible là où se trouve la marque afin de clairement identifier l'organisme représenté – filiale, zone, district, direction, ou groupe de l'Auxiliaire.
- 2. Les officiers élus du comité exécutif de l'organisme (filiale, zone, district, direction, ou groupe de l'Auxiliaire) ou toute personne nommée responsable par le comité exécutif doivent conserver le contrôle et la propriété du média, y compris les mots de passe, inscriptions et ouvertures de session.

- 3. Aucun membre de la Légion ni membre du public n'est autorisé à utiliser des images de la marque enregistrée, à l'exception des individus mandatés par la Légion identifiés au paragraphe 2.
- 4. Il est convenu qu'aucun contrôle ni propriété de la marque déposée n'est suggéré ou sous-entendu.
- Le contenu des médias sociaux sera respectueux envers les vétérans et la Légion royale canadienne.
- 6. Le contenu Web respectera l'esprit des Buts et Objets de la Légion tels qu'énoncés dans les *Statuts généraux*.
- 7. Il est convenu que la Direction nationale de la Légion royale canadienne se réserve le droit de limiter l'utilisation de ses marques enregistrées si celle-ci ne respecte pas les Buts et Objets de la Légion tels qu'énoncés dans les Statuts généraux.

On peut obtenir des conseils et directives concernant. l'utilisation des marques enregistrées à marketing@legion.ca. Des images de la marque enregistrée sont offertes en noir et blanc ou en couleurs dans des fichiers couramment utilisés. Les images affichées sur le site Web de la Direction nationale sont volontairement impropres à la reproduction et leur résolution ne permet pas une. bonne reproduction.